

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Villa des Amis	Numéro de permis 2008306	Date d'inspection Le 20 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie La Villa des Amis Ltée		Numéro de téléphone (506) 394-3573	
Adresse 6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 oct. 2022	
Commentaires : 1 éducatrice n'ont pas encore complétée leurs formation. Cette lacune sera corrigé lorsque la formation de 30hrs sera terminé soit en octobre 2022.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	12 août 2022	
Commentaires : -Le dossier de l'enfant doit contenir l'information au complet y compris le numéro d'assurance maladie et la date d'expiration.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	12 août 2022	
Commentaires : -L'information du médecin doit être complet au dossier de chaque enfant.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	12 août 2022	
Commentaires : -On doit retrouver au dossier de chaque enfants l'information complète de 2 personnes à contacter en cas d'urgence. C'est 2 personnes doivent être 2 personnes autres que les parents ou tuteur.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	25 juil. 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Les registres des présences sont obligatoires et doivent être remplis au moyen du formulaire fourni par le Ministère (annexe 10).			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	12 août 2022	
Commentaires : Les exercices d'évacuation en cas d'urgence ou d'incendie doivent être fait à différents moments de la journée et de l'année. Une preuve de ces exercices doit être tenu dans un registre a l'établissement de la garderie.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	25 juil. 2022	
Commentaires : L'aire de jeu extérieur doit être sûrs et sans danger pour les enfants. Il est recommandé de couper l'herbe afin d'assurer une aire de jeu sécuritaire. De plus, 2 vis trop longue et pouvant blesser un enfant doivent être couper ou changer dans un abri produisant de l'ombrage.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	12 août 2022	
Commentaires : La garderie est tenue de créer et d'utiliser une liste de vérification pour l'entretien du terrain de jeu afin que celui-ci soit sécuritaire et sans danger pour les enfants.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : d) installée à un mètre au maximum d'un lavabo.	41(1)(d)	12 août 2022	
Commentaires : Une table à langer se retrouve a plus d'un mètre d'un lavabo. Il est demandé de rapprocher celle-ci afin d'être installé a un mètre maximum d'un lavabo.			
45(3) Si l'enfant est ou peut être atteint d'une maladie dont il doit faire rapport en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements, l'exploitant d'un établissement agréé : a) remplit les formules que le ministre lui fournit.	45(3)(a)	25 juil. 2022	
Commentaires : Lorsque un enfant malade est retourné a la maison, la garderie doit alors remplir le formulaire des maladies possibles selon la loi sur la santé publique.			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection annuelle

-Activités quotidiennes -L'établissement doit proposer un éventail d'activités en fonction de l'âge et du développement de l'enfant. Les activités doivent répondent aux besoins des enfants. Des fiches de planification et d'observation doivent être remplies même durant la période estivale.

Discussion avec l'administratrice ainsi que certaines éducatrices concernant les pratiques à feu et lieu rassemblement, dossier des employés, formulaire de présences, Rapport d'incidents, formulaire de maladies possible et d'exclusion, aire de jeu extérieur et les dangers (vis, herbe et cheval-bascule n'ayant pas de pneu pour les arrêter), table à langer pour le changement couche, Planification des activités et la documentation de ceux-ci,

Lors de mon inspection les enfants terminent leurs collations. Ceux-ci se préparent à aller dehors, vont aux toilette, application de crème solaire. Bouteilles d'eau accessible dehors. A leurs rentrés, ceux-ci vont aux toilettes, se lavent les mains et prennent leurs diner. Par la suite sieste des enfants.

La procédure au changement des couches exigé doit être affiché afin que les éducatrices comprennent bien ceux-ci et limitent la propagation des maladies transmissibles (aux 2 tables a langer).

Les éducateurs doivent avoir terminé avec succès le cours d'Introduction à l'éducation de la petite enfance (60 hrs) et le curriculum éducatif (30 hrs). Cette lacune sera corrigée lorsque l' éducatrice auront terminé la formation de 30 hrs exigée.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2022

Date

original signé par
Annick Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juillet 2022

Date